

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LA ROCHE SUR YON - 8501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 28/08/2024 - 8670 - 2022 D 00813 - 914 336 391 - SMEAG'HOLD

VOUS INFORME QUE CE DOCUMENT FAIT L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Le présent document est établi en un (1) exemplaire original signé par voie électronique par chacune des parties, qui ont consenti à l'utilisation de ce procédé et reconnu comme totalement valable ledit procédé de signature.

La version numérique de ce document a une valeur juridique probante complète, sa re-matérialisation sur papier n'est pas nécessaire.

La signature électronique vaut signature de **toutes les pages** et en conséquence remplace le **paraphe** de chacune des pages.

Les Parties reconnaissent que le procédé technique de signature électronique mis en œuvre permet de garantir et constituer la preuve de (i) l'identification du signataire du document, (ii) la préservation de l'intégrité de son contenu. Les Parties renoncent expressément à contester la recevabilité, la validité et la force probante de la signature électronique du présent document.

Les Parties conviennent que l'acte signé ce jour (i) constituera l'original dudit acte (ii) constituera une preuve par écrit, au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, pouvant être valablement opposée aux Parties (iii) sera susceptible d'être produit en justice en cas de litige.

Les Parties reconnaissent enfin que le présent document signé par voie électronique sera le cas échéant admis comme original devant les tribunaux et fera la preuve des contenus qu'il contient, preuve recevable, valable et opposable entre les Parties, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un document qui revêt une signature manuscrite, conformément aux articles 1356, 1366 à 1368 du Code civil.

Les signataires ci-dessous ont signé numériquement :

SMEAG'HOLD
Société civile
au capital de 955 520 euros
Siège social : 71 Route de Saint Gilles
85190 AIZENAY
914 336 391 RCS LA ROCHE SUR YON

**PROCÈS-VERBAL DE LA DÉLIBÉRATION DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 07 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 07 décembre,
A 10 heures,

Les associés de la société SMEAG'HOLD, société civile au capital de 955 520 euros, divisé en 95 552 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 71 Route de Saint Gilles 85190 AIZENAY, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Est présent :

Monsieur Sébastien GUERIN, titulaire de 95 550 parts sociales en pleine propriété

Monsieur Matthieu GUERIN, représenté par Monsieur Sébastien GUERIN, titulaire de l'autorité parentale, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété

Monsieur Antoine GUERIN, représenté par Monsieur Sébastien GUERIN, titulaire de l'autorité parentale, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sébastien GUERIN, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Confier une mission de régularisation exceptionnelle de commissariat aux comptes sur les comptes clos le 30 juin 2023.
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes.
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,

- le texte du projet de la résolution qui sera soumise à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

A compter du 31 décembre 2022, la Société SMEAG'HOLD est devenue l'entité « contrôlante » de l'ensemble du groupe « Jardins de Vendée », avec la nomination obligatoire d'un commissaire aux comptes sur sa principale participation, la SASU JARDINS DE VENDEE.

La Société SMEAG'HOLD, dès lors devenue « tête de petit groupe » a l'obligation de nommer un commissaire aux comptes, qui sera chargé d'établir pour la première fois un rapport d'audit de ses comptes annuels au titre de l'exercice clos au 30 juin 2023.

La collectivité des associés, décide à l'unanimité, de confier au commissaire aux comptes ACCIOR-ARC, SAS immatriculée au RCS de La Roche-Sur-Yon sous le numéro 343.156.766, domiciliée 53 Rue Benjamin Franklin – CS 80654 – 85016 La Roche-Sur-Yon Cedex et représentée par M. Jérôme BOUTOLLEAU, une mission de régularisation exceptionnelle en vue d'établir un rapport d'audit au titre de l'exercice clos au 30 juin 2023 sur les comptes sociaux de la Société SMEAG'HOLD.

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- de l'article L. 823-2-2 du Code de commerce imposant aux personnes et entités, qui contrôlent une ou plusieurs sociétés au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, de désigner au moins un commissaire aux comptes lorsque l'ensemble qu'elles forment avec les sociétés qu'elles contrôlent dépasse les seuils fixés par décret pour deux des trois critères suivants : le total cumulé de leur bilan, le montant cumulé de leur chiffre d'affaires hors taxes ou le nombre moyen cumulé de leurs salariés au cours d'un exercice,

- du contrôle par la Société du groupe de sociétés formé par les sociétés JDV ASSOCIES, ARBO VENDEE et JARDINS DE VENDEE, et du dépassement des trois seuils visés par les articles D. 823-1 et D. 221-5 du Code de commerce à la clôture de l'exercice clos le 30 juin 2023,

décide de nommer la société ACCIOR - A.R.C., SAS au capital de 40 000 euros, ayant son siège social 53 Rue Benjamin Franklin 85000 LA ROCHE SUR YON, immatriculée au RCS de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 343 156 766, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de six exercices, et pour la première fois dans le cadre de ce mandat, sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'ensemble des associés.

Monsieur Sébastien GUERIN

Monsieur Antoine GUERIN
Représenté par Monsieur Sébastien GUERIN,
son représentant légal

Monsieur Matthieu GUERIN
Représenté par Monsieur Sébastien GUERIN,
son représentant légal